

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE
30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. DOUCOURÉ, GRESSENT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. BOUCAT à Mme POUHÉ, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°07

MÉCÉNAT DE L'AIRE DE MUSCULATION DU JARDIN SPORTIF – CONVENTION D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE SPONSORING – AUTORISATION

M. Christophe Cornilleau expose au Conseil municipal,

Le Jardin Sportif situé au croisement de la Route de Louviers et de la Chaussée du Parc est un lieu de rendez-vous prisé des promeneurs mais surtout des sportifs, qui apprécient notamment la station de cross-training.

La société AirFit, distributrice de cette station, propose à la Ville un contrat gratuit de maintenance et d'entretien de cette aire sportive en contrepartie de la pose de supports de communication de son partenaire La Marine Nationale, à immédiate proximité de la station.

Depuis l'installation de cette station de cross-training, la Ville en assure la surveillance et l'entretien, ce qui représente une dépense, en moyenne, de 3000 € par an.

La convention proposée permettrait d'économiser cette somme mais la Ville y voit surtout la garantie d'une visite annuelle, d'un contrôle, d'un remplacement des éléments défectueux et d'un nettoyage, par un

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260627-D-26-06b-07-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026

technicien agréé, chargé de fournir un rapport de maintenance à l'issue de son passage. C'est la sécurité du site, des usagers et donc de la collectivité qui est visée.

Les conditions du partenariat figurent dans la convention annexée à la présente délibération. Elle est conclue pour un an, renouvelable.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- **1 voix Contre (Lény Rabotot)**
- **31 voix Pour**
- **APPROUVE** les termes de la convention d'entretien d'une aire sportive extérieure,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

